Les partenaires de l'éducation artistique et culturelle organisent













- cahier des charges —

Les partenaires de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en Tarn-et-Garonne : l'État (Préfecture, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) et le Conseil départemental initient un Forum des acteurs culturels départementaux, avec en appui technique l'atelier CANOPE 82 et Tarn-et-Garonne Arts et Culture, mercredi 29 mars 2023, de 10h à 17h à l'Espace Jean Bourdette de Montbeton.

Cet événement fédérateur représente une belle opportunité pour valoriser la richesse des propositions éducatives artistiques ou culturelles présentes sur notre territoire et enrichir la dynamique des parcours EAC des établissements scolaires.

Pour les acteurs culturels, c'est l'occasion de promouvoir l'ensemble des actions éducatives proposées, de rencontrer des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés et l'ensemble de la communauté éducative, mais aussi d'échanger sur les contenus et les formats des projets et ateliers élaborés.

Pour les enseignants, il s'agit d'un espace où s'informer, diversifier ses projets, rencontrer de nouveaux acteurs du territoire, s'inscrire, apprécier des démonstrations concrètes.

Le présent document a vocation à définir les conditions de participation et les modalités d'organisation de la manifestation. Aucune modalité financière n'est à solliciter auprès des organisateurs.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Forum des acteurs culturels est gratuite, tant pour les acteurs culturels que pour les enseignants et toute la communauté éducative.

Pour participer vous devez :

- être une structure culturelle sous statut juridique associatif, ou sous régie d'une collectivité territoriale ou une société ;
- être soutenu par des financements publics ;
- proposer en Tarn-et-Garonne, des actions éducatives artistiques et culturelles en direction des jeunes du primaire ou du 2nd degré.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription fixée au 1er février 2023.

Il est impératif de respecter ce délai pour la bonne organisation de la manifestation.

Passé ce délai, toute demande d'inscription ne saurait garantir la participation à la manifestation et / ou la parution dans le programme de la journée.

Pour participer à la manifestation, les acteurs culturels doivent renvoyer le formulaire d'inscription joint et le présent document signé, accompagné des pièces jointes.



Instruction des demandes d'inscription

Seules les demandes des acteurs culturels répondant aux conditions de participation seront prises en compte (voir item « Conditions de participation »). Par ailleurs, seuls les dossiers complets et dûment renseignés seront instruits. La transmission des pièces demandées ne vaut pas validation de l'inscription.

La décision définitive de l'inscription, ainsi que les informations utiles et votre numéro de stand seront envoyés par mail à chacune des structures à l'adresse de contact indiquée sur la fiche d'inscription.

Annulation d'inscription

Les acteurs culturels inscrits et ne pouvant pour quelque raison que ce soit participer à la manifestation, sont tenus de prévenir au plus tôt la Direction des Affaires culturelles du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne par mail.

Le stand sera alors proposé à une association inscrite sur liste d'attente, dans l'ordre d'arrivée des demandes reçues avec un dossier complet.

Dans l'éventualité où une association inscrite ne serait pas présente le jour de la manifestation sans en avoir informé les Affaires culturelles, les partenaires de l'événement se réservent le droit de ne pas accepter son inscription à la manifestation l'année suivante.

MODALITÉS D'ORGANISATION

Le principe du Forum est de permettre à chaque acteur culturel de présenter via un stand, sa structure, ses actions éducatives et de proposer s'il le souhaite un petit atelier de démonstration, un numéro ou une vidéo à diffuser.

Emplacement

Les organisateurs mettent à disposition de chaque association participante un espace avec une table, deux chaises, deux grilles. Tout autre matériel nécessaire à l'organisation des animations ou de l'emplacement réservé est à la charge des associations et doit être compatible avec l'emprise au sol affectée.

La salle possède une connexion internet par wifi et des prises électriques seront mises à disposition de chaque stand (prévoir des rallonges).

La diffusion de vidéos pourra se faire sur le stand par le biais de casque et avec le matériel de l'exposant ou bien sur l'espace dédié, équipé par les organisateurs qui compilera en amont l'ensemble des vidéos des acteurs culturels. Chaque vidéo qui se présentera sous format mp4, devra contenir les informations permettant d'identifier la structure.

Le plan de distribution des emplacements sera réalisé par les organisateurs.

Les associations veilleront à laisser l'emplacement et le matériel qui leur ont été mis à disposition, dans un parfait état de propreté.

Les consignes de tri sélectif de la commune de Montbeton doivent être respectées.

Arrivée et départ

L'installation du stand se fera entre 8h et 9h et la désinstallation entre 17h et 18h.

Accueil du public

La manifestation est ouverte de 10h à 17h.

Pour assurer le meilleur accueil possible, les associations s'engagent à tenir leur stand pendant toute la durée de la manifestation et à ne pas partir avant la fin.

Pour rappel, il est également impossible d'installer son stand durant les horaires d'ouverture aux enseignants. Un moment convivial entre exposants viendra clôturer la journée.



Démonstrations

Les structures qui le souhaitent, ont la possibilité de réaliser des démonstrations afin de présenter leurs activités (pratique artistique) sur un espace dédié (matériel de sonorisation à disposition).

Les associations intéressées doivent communiquer leur souhait de réaliser un passage en décrivant leur proposition sur leur fiche d'inscription. Les démonstrations seront programmées par les organisateurs, de façon à ce que chaque association ayant fait une demande puisse réaliser une démonstration.

L'heure de passage sera communiquée préalablement à l'association, celle-ci devra être sur place 5 minutes avant son passage et bénéficiera de 5 minutes de présentation. Les temps de passage devront être respectés.

Restauration

Un foodtruck sera présent à l'extérieur de la salle et des lieux de restauration seront accessibles à proximité de la salle.

RESPONSABILITÉ DES ASSOCIATIONS

Les associations participantes sont responsables des démonstrations qu'elles présentent et de la conformité du matériel qu'elles utilisent et/ou installent sur leur stand. Elles veillent à ce que leur installation et leurs démonstrations n'entraînent pas de risque pour le public.

Aucune activité risquant de mettre en cause la sécurité du public ne doit être pratiquée. Les organisateurs se réservent le droit d'interdire les activités qu'ils jugeraient dangereuses.

Une surveillance générale est effectuée par les services de la Ville de Montbeton pendant toute la durée de la manifestation. Cependant, les associations doivent assurer la surveillance de leur matériel. En aucun cas les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables des dégradations ou vols qui pourraient éventuellement intervenir à l'encontre de ce matériel.

Les associations doivent être assurées auprès d'une compagnie d'assurance pour l'exercice de leurs activités pendant la durée de la manifestation et sont tenues responsables pour tout dommage ou accident qui en résulterait. Les associations participantes doivent lors de leur inscription, transmettre une attestation de leur assurance responsabilité civile.

En résumé

Il conviendra de retourner à la Direction des Affaires culturelles du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne :

- Le formulaire d'inscription dûment complété, daté et signé ;
- L'attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité;
- La présente charte signée ;
- Une page de présentation des éventuelles démonstrations proposées pendant le forum.

À défaut, l'inscription de l'association ne sera pas prise en compte.

Coordonnées pour l'envoi du formulaire d'inscription et des pièces administratives :

isabelle.ducos@tarnetgaronne.fr - Tél.: 05 63 39 61 64

Signature et cachet de l'association
